

Procès Ruvakuki : le burundais journaliste pas encore entendu

RFI, 07 novembre 2012 Burundi : comparution de neuf co-accusés de Hassan Ruvakuki, tous plaident non coupables. Quatrième jour d'audience ce mercredi 7 novembre dans le procès en appel de Hassan Ruvakuki, le correspondant de RFI en swahili et de 22 co-accusés devant la cour d'appel de Gitega dans le centre du Burundi. Au cours de cette audience qui a duré huit heures, la cour a pu entendre neuf des co-accusés qui avaient été condamnés en première instance à 15 ans de prison. Tous ont plaidé non coupables. Hassan Ruvakuki, qui n'a pas encore eu l'occasion de s'expliquer lors de ce procès en appel, devrait être entendu ce jeudi, en principe.

Les neuf prévenus qui ont été entendus mercredi ont le même profil : âgés d'une vingtaine d'années, tous cadres ex-rébellion des Forces nationales de libération, le FNL d'Agathon Rwasa, qui a repris la clandestinité. Ces jeunes chauffeurs, enseignants ou simples agriculteurs ont été condamnés à 15 ans de prison en première instance pour complicité d'actes de terrorisme. Selon le procureur général près la cour d'appel de Gitega, Emmanuel Nyandwi, servi de guides aux membres de la nouvelle rébellion des Forces pour la restauration de la démocratie au Burundi, le FRD-Abanyagihugu, lors des attaques lancées dans la nuit du 20 au 21 novembre 2011 dans la province de Cankuzo, dans l'est du Burundi. Le hic : tous se trouvaient déjà en prison à cette date, ce que ne nie pas le ministère public. La réaction de la défense a donc été très vive. « Il est vraiment ridicule de pouvoir soutenir une certaine complicité dans cette infraction, dans la mesure où les individus ont été arrêtés deux jours avant l'attaque, s'insurge Me Prosper Niyoyankana. Ce qui veut dire qu'ils ne peuvent en aucune manière être des complices d'une infraction qui a été commise longtemps après leur arrestation. » Ce jeudi 8 novembre, chacun retient son souffle car Hassan Ruvakuki, le correspondant en swahili de RFI, qui n'a pas pu se défendre depuis son arrestation, il y a près d'une année, va enfin pouvoir clamer son innocence publiquement si tout se passe comme prévu.